



## Commission du développement des territoires

### 2212 - Développement local des bourgs-centres

#### Subventions de centralité urbaine (1ère tranche 2014)

#### Rapport n° CP/2014/151

#### Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule contractualisation

#### Résumé :

Dans le cadre des contrats de territoire et en vue de favoriser un aménagement harmonieux et durable du territoire bas-rhinois, le Conseil Général a adopté une priorité partagée relative aux enjeux de centralité urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une tranche de subventions à ce titre, pour le territoire du Pays de Niederbronn.

La politique de centralité urbaine vise à consolider l'armature urbaine du Bas-Rhin constituée de Strasbourg et des pôles secondaires de la CUS, ainsi que des villes-centres et des bourgs-centres du reste du Département.

Permettant notamment de bonifier le financement d'opérations d'investissement éligibles au titre des dispositifs thématiques du Conseil Général, les crédits correspondants visent d'une part à développer des fonctions de centralité assurées au profit de l'ensemble du territoire et, d'autre part, à combler des lacunes en termes d'équipements et de services.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur l'attribution d'une subvention pour une opération en annexe, inscrite au contrat de territoire de Niederbronn - Val de Moder.

Enfin, il y a lieu d'établir une convention de financement avec le bénéficiaire de la subvention ; le projet est joint en annexe du présent rapport.

Cette opération émerge à l'AP BOURGCENTR 2013/1

montant de l'AP : 5 000 000 euros

montant disponible sur l'AP : 4 070 379.11 euros

montant proposé : 100 000 euros

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
36993	204-204142-30	1 000 000,00 €	975 430,32 €	100 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément au tableau annexé, d'attribuer une subvention d'un montant de 100 000 € à la ville de Reichshoffen, dans le cadre du volet centralité urbaine du contrat de territoire de Niederbronn - Val de Moder.*

*La commission permanente du Conseil Général autorise son président à signer la convention financière à intervenir entre la ville de Reichshoffen et le Département.*

*Le versement de cette subvention s'effectuera au profit du maître d'ouvrage, sur présentation et au prorata d'un état des dépenses correspondantes certifié par le comptable public, dans la limite des montants annuels prévus dans la convention.*

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL